



Venterol

Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2020

~~~~~

**Date de convocation : le trente octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur Jean-Claude PICHON, Maire.

Jean-Claude PICHON préside le conseil municipal. Il vérifie la présence des conseillers municipaux, demande s'il **existe des procurations et vérifie le quorum** (8 conseillers). Il donne aux conseillers une **feuille de présence qu'ils doivent signer. Il désigne un secrétaire de séance** : Alexandre PENIGAUT

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

Demande de subvention SDED pour la rénovation de menuiseries aux logements communaux

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11-09-2020 :**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du 11 septembre reçu par courriel. Devant l'absence de remarques, les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

### **2) DEMANDE DE SUBVENTION SDED POUR LA RENOVATION DE MENUISERIES AUX LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

Le SDED (Syndicat Départemental de l'Energie de la Drôme) dispose de programmes de subvention à l'année. Une demande peut être faite par an au SDED. Un projet existait : le remplacement de la chaudière. Or sa faisabilité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 paraît compromise. Dès lors, il paraît plus judicieux de faire une demande pour 2020 sur des menuiseries et en faire une pour 2021 pour la chaudière sinon la demande portant sur les fenêtres devrait attendre 2022. Cette demande de subvention porte sur 50% du coût des travaux (si inférieur à 20 000 euros) soit

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

si l'on s'en tient au premier devis reçu : une subvention d'environ 4 000 euros. Ce devis comprend le remplacement de 9 menuiseries réparties sur deux logements.

Validé à l'unanimité

**3) DEMANDE DE SUBVENTION REGION AURA LOT N°2 BATIMENT TECHNIQUE ENTREE NORD**

Présentation : Denis GALLAND

Suite à la visite de Didier-Claude Blanc de la Région, celui-ci propose de donner des subventions pour le bâtiment technique à hauteur de 50% dans un maximum de 200 000 € de travaux, pour aider à financer les travaux de l'entrée Nord. Monsieur GALLAND insiste sur le caractère exceptionnel de cette subvention qui permettra d'alléger l'impact sur la trésorerie de la commune. Le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à demander toute subvention pour ce lot 2 et signer tous documents y afférents.

Validé à l'unanimité

**4) DEMANDE DE SUBVENTION REGION AURA ET DEPARTEMENT DE LA DROME POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A GRANULE POUR CHAUFFER L'ECOLE, LA MAIRIE, LA SALLE DES FETES.**

Présentation : Olivier EMERIAU

La commune dispose d'un premier devis aux environs de 50 000 euros. Les subventions pourraient approcher les 80%, soit la limite fixée par l'Etat ce qui constitue une excellente nouvelle. A l'Etat et au SDED, se rajouteront le Département et la Région.

Monsieur TITZ demande si la question des locaux a pu être élucidée. Il rajoute que la première idée serait d'avoir des bâtiments isolés pour une moindre consommation. Pour Monsieur EMERIAU, l'idéal serait de pouvoir la garder dans le local actuel, une solution technique semble se dessiner. Pour l'isolation, la mairie et la salle des fêtes ont fait l'objet de travaux qui garantissent une parfaite isolation. Il avoue y penser pour l'école mais cela devra faire l'objet d'un chiffrage, la priorité restant le remplacement de cette vieille chaudière de plus de 40 ans.

Monsieur JANNOT se pose la question de la solution technique retenue. Pour Monsieur EMERIAU, le choix du granulé pose un problème de stockage et le choix d'une pompe à chaleur celui de l'éligibilité aux subventions. Monsieur BLANCHET avertit sur la nécessité de penser à l'acheminement. Il ne faut pas oublier de vider le camion, du coup il vaut mieux prévoir un silo

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

de stockage avec une marge. L'idée d'un groupement d'achat est bonne, cependant il faut penser à la différence de consommation entre chacun.

Le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à demander toutes subventions pour ce projet et signer tous document y afférent.

Validé à l'unanimité

### **5) TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA CCBDP**

Présentation : Jean-Claude PICHON

La loi ALUR du 24 mars 2014 a organisé le transfert de compétence en matière de PLU ou de documents d'urbanisme. La loi prévoit que le transfert sera automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf opposition d'une proportion de communes rassemblant une certaine importance démographique. Les documents d'urbanismes revêtent une importance stratégique sur les 15 à 20 ans à venir pour le développement des communes. Devant l'intérêt communal important et le sentiment qu'ils ne peuvent être mieux défendus que par le conseil municipal de Venterol, Monsieur le Maire propose au conseil de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme.

Madame DIACONO rajoute que la CCBDP souhaite que nous votions contre car elle ne dispose pas des moyens humains pour s'en occuper. De plus, il existe une situation de blocage car elle attend que notre PLU soit validé avant de lancer la réflexion sur un possible PLUI. Monsieur TRACOL s'interroge sur le rôle actuel de la CCBDP dans l'urbanisme communal et quelles seront les incidences sur le pétitionnaire lors d'un dépôt. Madame DIACONO répond que la commune a transféré une partie de la compétence à la CCBDP : traitement des dossiers. Ceci garantit une certaine objectivité et un haut degré de compétence. Lorsque le transfert sera complet, la grosse différence proviendra de l'avis du Maire qui disparaîtra. En effet, le Maire est sollicité en tant que gestionnaire de réseaux et connaisseur de la commune pour donner un avis favorable ou non, sachant qu'il ne conditionne pas l'obtention ou non d'un document d'urbanisme. Le fait de transférer cette compétence entraînera un changement d'échelle dans le traitement des dossiers et donc moins de proximité.

A l'unanimité, la commune s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la CCBDP

### **6) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE A LA CCBDP**

Présentation : Jean-Claude PICHON

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire sur 5 grands thèmes sera automatiquement transféré à la CCBDP sauf avis contraire du conseil. Ces 5 thèmes sont : assainissement, voirie, collecte des déchets ménagers, réalisation d'aires d'accueil et habitat. Le Maire propose au Conseil de voter l'opposition du transfert de la compétence des pouvoirs de police du maire.

A l'unanimité la commune s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la CCBDP.

**7) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ENEDIS**

Présentation : Denis GALLAND

Afin d'autoriser ENEDIS à verser la redevance d'occupation du domaine public, il est nécessaire de prendre une délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour information le montant annuel serait d'environ 200 euros et le rattrapage sur l'année 2020 correspondrait à 824 euros. Une délibération est nécessaire pour permettre l'encaissement de ces recettes.

Validé à l'unanimité

**8) ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE EN PASSANT PAR LE SDED**

Présentation : Patrick TITZ

La commune envisage la possibilité de recourir à une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité. La mise en place sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les économies devraient fluctuer entre 5% et 15%. Madame DIACONO pense qu'il serait opportun d'avertir le foyer Gounod de cette possibilité. Une délibération est rendue nécessaire pour permettre de rejoindre le groupement d'achat instauré par le SDED.

Validé à l'unanimité

**9) MISE EN PLACE DU BUDGET CITOYEN**

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente une réflexion sur l'instauration d'un budget citoyen qui permettra d'offrir aux habitants la possibilité d'œuvrer pour le bien de la commune. C'est une délibération de principe pour en acter l'idée. Une ligne sera définie en mars 2021. Une invitation à destination des venterolais se fera par le site internet, le bulletin et info-venterol.

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Monsieur TRACOL espère qu'il sera demandé un chiffrage car la motivation de certains peut dépendre du budget alloué. Monsieur PICHON est très intéressé par cette démarche car elle permettra de coller au plus juste des besoins des venterolais et de pouvoir expérimenter l'implication des citoyens. Monsieur GALLAND pense qu'effectivement un chiffrage sommaire sera demandé mais si le projet retenu est trop onéreux, il devra être repris par la commune pour faire l'objet de demande de subvention. L'avis du conseil sera prépondérant pour piloter ce budget citoyen.

Validé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose une suspension de séance à 19h30 pour une visio-conférence avec le maître d'œuvre du lot 2 du chantier de l'entrée nord et l'avenant N°4 portant sur de nouveaux aménagements intérieurs suivis d'un repos gastronomique. Cette proposition est validée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Reprise de séance à 20h30.

**10) CONVENTION AVEC LA MFR POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN  
TOURISTICO-GEOLOGIQUE**

Présentation : Denis GALLAND

Il est proposé à la MFR d'entretenir le chemin touristique-géologique au niveau de Château Ratier moyennant une participation de la commune correspondant à la location de matériel. Monsieur GALLAND propose au conseiller municipaux de délibérer sur une somme de 100 euros plus un prêt de matériel.

Voté à l'unanimité

**11) CONCERTATION SUR LE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER ST JEAN :**

Présentation : Eugénie DIACONO

Madame DIACONO fait part de sa rencontre avec une urbaniste. Cette rencontre a procédé à un tour du quartier St Jean. Le cabinet Urbarchi a été contacté au vu du travail déjà entrepris. La concertation ne portera pas sur le nombre d'habitations, plus ou moins imposé par l'Etat. Au contraire, elle portera sur le paysage, le tour de voirie, l'idée d'une voie verte, la possibilité de donner une unité paysagère, la création d'espaces collectifs (gymnase, jeux pour enfants, parcours sportifs). Le calendrier est le suivant :

Novembre 2020 : organisation d'une réunion avec un questionnaire

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Janvier 2021 : diagnostic du quartier avec rencontre du public sur site

Février 2021 : atelier participatif

Mars 2021 : remise en question du projet et liaison cabinet d'étude

Avril 2021 : réunion publique

Coût prévisionnel : entre 6 000 et 8 000 euros HT

Monsieur TRACOL est surpris que le cabinet en charge du PLU soit aussi celui en charge des plans du lotissement, la question du conflit d'intérêt peut se poser. Monsieur PICHON trouve la remarque intéressante. Madame DIACONO indique que le PLU a été voté avant ce projet et qu'il est plus intéressant de faire une OAP lorsque l'on connaît le PLU. Le lien avec le PLU consiste dans la validation de la concertation dans les OAP afin d'intégrer le PLU. Une OAP prévoit la maîtrise du foncier en prescrivant un règlement. Monsieur TRACOL demande quels sont les moyens d'assouplir une OAP. Pour lui l'étude semble chère. Madame DIACONO répond que le seul moyen d'assouplir une OAP est de toucher au règlement de cette dernière. L'idée est de mettre sur papier nos projections d'intentions et non de réaliser les aménagements dans l'immédiat. Monsieur PICHON propose que ce point soit réétudié au prochain conseil afin de prendre la délibération nécessaire.

Point reporté au prochain conseil municipal

**12) DEMANDE DE SUBVENTION « SECURISATION DE L'ECOLE » :**

Présentation : Eugénie DIACONO

A la suite de l'attaque terroriste commise le mois dernier, l'Etat a déployé un dispositif de sécurisation des écoles qui consiste à subventionner des projets de sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès. Un projet communal portant sur une extension de la cour d'école pourrait relever de cet appel à projet via l'achat et la pose de clôtures.

Voté à l'unanimité

**13) EPORA DROIT DE PREEMPTION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION**

Présentation : Jean-Claude PICHON

Deux délibérations sont à prendre :

- Délibération exécutoire instituant le droit de préemption sur la commune de Venterol

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

- Délibération exécutoire déléguant au Maire l'exercice du droit de préemption urbain pour la durée du mandat, lui accordant également la faculté de le subdéléguer à l'EPORA à l'occasion de l'aliénation d'un bien en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Votés à l'unanimité

**14) CESSION PARCELLE AO N°51 AU DEPARTEMENT :**

Présentation : Jean-Claude PICHON

Cette parcelle est un talus dont le Département nous propose l'achat pour un euro symbolique, la superficie exacte sera déterminée par un géomètre, elle est estimée à 772 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal doit voter pour autoriser le Maire à vendre cette parcelle au Département de la Drôme et engager toutes les formalités nécessaires à sa vente.

Voté à l'unanimité

**15) CREATION DE SERVITUDE PARCELLE AC N°205 SARMENTS DE SAINT JEAN HABITAT DAUPHINOIS**

Présentation : Jean-Claude PICHON

La société HABITAT DAUPHINOIS indique que cette bande de terrain fera partie du domaine privé de la commune donc une création de servitude sera nécessaire. Il faut donc une nouvelle délibération autorisant une servitude de passage sur la parcelle AC N° 205 au profit des parcelles AC N° 198.199.200.201.202.203.204.206 et 207. Le conseil Municipal doit voter pour autoriser le maire à faire appel à un tiers pour rédiger cette servitude. Le coût estimé est de 700 euros.

Voté à l'unanimité

**16) CREATION DE SERVITUDE PARCELLE BERTRAND POUR EAUX USEES**

Présentation : Jean-Claude PICHON

L'entreprise BRUN a installé une canalisation eaux usées comme il était prévu dans la parcelle des oliviers de Monsieur et Madame BERTRAND. Cependant pour permettre à la commune de pouvoir intervenir sur cette canalisation, il s'avère nécessaire de créer une servitude. Le conseil Municipal doit voter pour autoriser le maire à faire appel à un tiers pour rédiger cette servitude.

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



Venterol

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Voté à l'unanimité

**17) CREATION DE POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Présentation : Jean-Claude PICHON

Les conditions d'embauche de Monsieur ARGELES du 1<sup>er</sup> mars 2020 prévoyaient une possible stagiairisation en tant qu'attaché territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Afin de pouvoir remplir ces conditions, il s'avère nécessaire de créer le poste d'attaché territorial et d'en informer le Centre de Gestion. Monsieur le Maire présente rapidement la fonction publique territoriale aux conseillers. Elle se compose d'agents publics territoriaux scindés en deux parties : les contractuels publics et les fonctionnaires (généralement en CDI). Pour être fonctionnaire, il est nécessaire de passer des concours excepté pour le premier niveau qui est en accès direct. Les fonctionnaires se répartissent en 3 catégories : A, B et C. A l'intérieur de ces catégories, il existe des corps d'emplois : administrateur, attaché, rédacteur et adjoint administratif. Ces corps d'emplois sont composés de grades puis d'échelon. Pour faire simple, Monsieur ARGELES est actuellement catégorie B, corps d'emplois : rédacteur, grade : rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 2. Ayant réussi le concours d'attaché, il peut prétendre à être stagiairisé catégorie A, corps d'emplois : attaché, grade : attaché territorial, échelon 1. Pour informations, la différence de salaire durant les deux premières années s'élève à environ 70 euros bruts par mois. Le statut d'attaché peut autoriser des délégations de signature étendues si le Maire le souhaite. Le conseil est emmené à se prononcer en faveur ou non à la création du poste d'attaché territorial. Si oui, le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Tableau des effectifs :

| Fonctions   | ADMINISTRATIVE | TECHNIQUE | ANIMATION | M E D I C O -<br>SOCIALE |
|-------------|----------------|-----------|-----------|--------------------------|
| Catégorie A | 1              |           |           |                          |
| Catégorie B |                |           |           |                          |
| Catégorie C | 1              | 5         | 2         | 1                        |
| TOTAL       | 2              | 5         | 2         | 1                        |

Validé à l'unanimité

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h





*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

**18) DECI GROUPEMENT DE COMMANDE CCBDP SIGNATURE DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES PIECES DU MARCHE**

Présentation : Jean-Claude PICHON

Le Maire informe les conseillers que la CCBDP propose d'assurer une mission de coordination dans la DECI : Défense Extérieure Contre les Incendies. Cette mission consiste à organiser et participer à des réunions territorialisées auxquelles sont invités les communes ainsi que le bureau d'étude. Il est proposé de valider cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Validé à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :**

ECOLE **question des rythmes scolaires** :

Madame DIACONO indique que la position de la commune est de suivre l'avis des parents. La directrice de l'école du Bout du Monde nous ayant expliqué que c'était au Maire de prendre la décision, nous avons voulu posséder pleinement le dossier. En discutant avec les parents, ces derniers ne pensaient pas que la commune allait perdre des subventions sur les TAPS mettant probablement un coup d'arrêt à ces derniers. Le travail de trois agents serait impacté. Plusieurs parents ont demandé un nouveau vote en mairie. Monsieur TRACOL pense que, vu le faible nombre d'écart de voix, un nouveau vote serait envisageable et qu'il sera important de communiquer là-dessus.

**FINANCES :**

Monsieur GALLAND rappelle aux différentes commissions qu'elles ont jusqu'à fin novembre pour faire parvenir les devis à la commission finances. Les petits travaux peuvent être envisagés pour 2021, les gros travaux seront à budgétiser pour 2022, le temps de procéder aux demandes de subvention. Il faudra faire attention aux petites dépenses qui peuvent mettre à mal la situation comptable à la fin de l'année par cumul.

**ELAGAGE :**

Monsieur TRACOL indique avoir reçu l'aval pour la signature du devis concernant l'élagage de 6 platanes à la place du château, l'entreprise LEDOUX JEREMY a été retenue pour 876 euros TTC. Il y consacrerait une journée entière de travail.

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

EAU :

Monsieur EMERIAU annonce aux conseillers, la budgétisation de prochains travaux sur le réseau qui concernera l'ajout de la télésurveillance sur deux pompes. L'entreprise VEOLIA peut proposer la prestation effectuée par MICHELIER. Pour Monsieur IMBERT, il sera opportun de penser aux travaux concernant la Combe de Sauve car le réseau devient vétuste à cet endroit.

VILLES ET VILLAGES ETOILES :

Monsieur EMERIAU indique que la commune a bel et bien candidaté au label.

BISTROT DE VENTEROL

Monsieur PENIGAUT évoque les travaux dans la cave du Bistrot dont 1/3 du plafond est détruit. A cela s'ajoute les problèmes d'infiltrations au niveau de la cuisine. L'ensemble des travaux se chiffrent à 3 700 euros.

COMMUNICATION INFO-VENTEROL

Monsieur PENIGAUT relate la position de la commune qui a été d'accompagner le retour des commerces et du camping dans ce déconfinement. Devant la multitude de courriel portant sur cette thématique, les informations essentielles dont elles sont le fondement d'info-venterol, apparaissent reléguées au second plan. Monsieur PENIGAUT observe des retours de mails afin de dénoncer la communication publicitaire. Il pose la question de l'avenir d'info-venterol. Il propose de créer un deuxième courriel exclusivement consacré aux actes des commerces, afin de permettre à info-venterol de renouer avec sa vocation initiale. Monsieur TRACOL met en avant l'utilisation du nouveau site internet pour mettre un encart publicitaire.

JARDINS FAMILIAUX

Monsieur TRACOL expose la problématique de l'assurance pour la création des jardins familiaux. Madame DIACONO propose de créer une association qui pourrait permettre d'assurer les jardiniers en herbe. Monsieur TRACOL souhaite accompagner le projet et la question d'étudier l'implication de chacun est primordiale. Pour Monsieur PICHON, le rôle de créer une association ne revient pas à la commune. Monsieur TRACOL rajoute qu'il ne faut pas se substituer aux gens et qu'il est trop tôt pour créer une association, 9 personnes seraient intéressées par une parcelle et 6 pour le bénévolat. La signature d'une décharge pourrait suffire. Madame DIACONO précise que la décharge ne comporte aucune valeur juridique. Pour elle, il faudra livrer des parcelles clé en

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h



*Venterol*

Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

main. Monsieur TRACOL met en avant son travail sur la demande de devis et si le projet ne marche pas, il faudra étudier la possibilité de faire un arboretum. L'idée est d'inviter les gens à prendre l'air. Si la précipitation est de mise, le projet sera d'une faible valeur ajoutée. Devant cette optique, il préfère laisser ce travail aux autres. Monsieur PICHON demande s'il existe des projets de jardins familiaux et comment ont été entrepris les travaux. Monsieur EMERIAU répond qu'à Nyons et Mirabel-aux-Baronnies, les communes ont livré les terrains déjà prêts. Il faudra un minimum et créer une association. Monsieur TRACOL affirme que les devis ont été réalisés, il souhaite juste faire des journées avec du lien mais la covid-19 ne permet pas cela. Les personnes intéressées ont envie de discuter et passer une journée de taille. Monsieur PICHON souhaite que l'option clé en main soit privilégiée car elle paraît la plus simple à réaliser. Monsieur TRACOL ne cherchera pas à convaincre les futurs jardiniers.

Horaire d'ouverture de la Mairie  
Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12 h

Permanences du Maire le mercredi de 10h à 12h